

## **« Anticléricalisme » aujourd'hui en Belgique : quelle pertinence ?**

Cornélie Mathys, septembre 2017

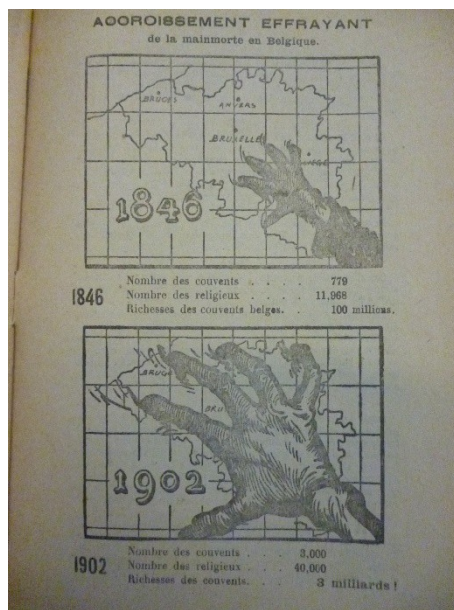


Les interrogations de cette courte présentation découlent d'une précédente recherche qui s'attachait à l'étude de la propagande anticléricale dans la presse de la fin du 19<sup>e</sup> siècle par la franc-maçonnerie belge. Dans cette même ligne d'idée, nous nous sommes demandé si le terme « anticléricalisme », qui est lié à son contexte historique, était encore pertinent aujourd'hui en Belgique et si une forme de cléricisme subsistait encore à l'heure actuelle. Nous avons tenté de répondre à ces questions au travers d'un dépouillement de la presse belge de janvier 2016 à septembre 2017, afin d'avoir une idée des récents débats concernant les religions, mais surtout de ceux concernant la religion catholique<sup>1</sup>.

Étant donné que nous nous posons la question de savoir si la terminologie cléricale/ anticléricale a encore un intérêt aujourd'hui, un court rappel de l'historique de ce terme nous semble indispensable. Le terme « anticléricalisme » apparaît au 19<sup>e</sup> siècle mais exprime un sentiment qui existe depuis plus longtemps. L'anticléricalisme traduit une opposition au cléricisme, qui pourrait être défini comme la volonté d'un clergé organisé de s'occuper des affaires publiques. À l'origine le terme anticléricale est utilisé de façon péjorative par les catholiques pour désigner ceux qui s'opposent à leurs idées, mais le terme pourrait en fait s'appliquer à toutes les religions possédant un clergé. Il s'agit en effet de s'opposer aux revendications politiques du pouvoir religieux<sup>2</sup>.

Mais le terme « anticléricalisme » est historiquement lié à la religion catholique. Au 19<sup>e</sup> siècle, le clergé utilise de l'influence de son pouvoir spirituel dans le monde temporel par la censure et la mise à l'Index, le refus des sacrements aux incroyants, les tentatives de monopole de l'enseignement, ou encore la condamnation de courants de pensée et d'associations. Ces faits ont des conséquences réelles sur la vie des gens. Le clergé est notamment perçu négativement à cause de sa position visible dans l'espace public : les églises, les processions religieuses ou les cloches rythmant la journée du citoyen, qu'il soit croyant ou incroyant. Il est aussi critiqué car il perpétue de façon consciente des préceptes religieux dans la conscience des gens, le fait religieux n'étant souvent même pas remarqué tant il est devenu banal<sup>3</sup>. C'est contre toutes ces choses que vont se révolter les anticléricaux au 19<sup>e</sup> siècle. Cette lutte a pris en Belgique des formes parfois très douloureuses pour les incroyants lorsque, par exemple, des délégations de catholiques déboulaient lors d'enterrements civils pour tenter d'empêcher la cérémonie, envoyaient des policiers pour forcer des libres penseurs à avoir un enterrement religieux, ou harcelaient un mourant car celui-ci refusait les derniers sacrements du prêtre<sup>4</sup>.

Cléricalisme et anticléricalisme sont donc deux termes à connotation politique, et découlant d'un contexte historique précis. L'anticléricalisme, entendu comme un mouvement ou une tendance politique, vise à ce que la religion reste confinée à la vie privée. Il n'est pas à confondre avec l'athéisme qui réfute l'existence d'un dieu, ou avec l'antichristianisme, l'anticatholicisme ou l'antireligion, même si les anticléricaux militants versent parfois dans ces tendances au 19<sup>e</sup> siècle. Certains anticléricaux sont croyants, ce qui n'empêche de ne pas souhaiter voir le religieux maître de décisions politiques. En cela, l'anticléricalisme a des revendications similaires à celles de la laïcité : une non-ingérence du religieux dans l'espace public, une nette séparation entre l'Église et l'État et la liberté de conscience pour tous<sup>5</sup>.



Actuellement, le terme *cléricalisme* et son épithète *anticléricalisme* semblent être tombés en désuétude dans le débat public ou dans les statuts d'associations laïques. Au 19<sup>e</sup> siècle l'anticléricalisme est pourtant le fer de lance des libres penseurs et des rationalistes, et ils ne s'en cachent pas<sup>6</sup>. La franc-maçonnerie, par sa participation au débat public au travers des associations auxquelles elle donne son concours, jouera un rôle important dans la diffusion des idées anticléricales en Belgique durant la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Après la Première et la Seconde Guerre Mondiale, les associations d'anticléricaux belges disparaissent et laissent progressivement place à des nouvelles structures laïques, tandis que la francmaçonnerie s'avance moins visiblement dans

le monde profane à propos de questions concernant la religion catholique, et les préoccupations du monde politique s'orientent vers des problématiques économiques et sociales plutôt qu'idéologiques et philosophiques. Aujourd'hui on a en Belgique diverses structures qui défendent une laïcité, à savoir la Ligue de l'Enseignement, fondée en 1866 et dont le but est de défendre un enseignement laïque, le Centre d'Action Laïque, fondé en 1969, qui coordonne différentes associations<sup>7</sup>, puis, depuis 2012, l'Association belge des Athées<sup>8</sup>, et le Cercle de Libre Pensée – Kring voor het Vrije Denken (CLPKVD), fondé en juin 2013 à Bruxelles.

Il faut noter aujourd'hui la recrudescence de certains débats déjà présents au 19<sup>e</sup> siècle – nous pensons aux financements alloués à l'Église catholique ou aux débats à propos des cours de religion, ce qui a une résonance toute particulière avec le 19<sup>e</sup> siècle en Belgique – ainsi que l'émergence de discussions sur des thèmes de sociétés plus récents. Ces oppositions restent cependant ponctuelles, ne se déroulent plus sous la forme d'une opposition cléricalanticlérical, et sont certainement moins violentes qu'au 19<sup>e</sup> siècle. Il est intéressant de remarquer qu'aujourd'hui certaines thématiques liées à cette opposition sont encore à la une de la presse et que certaines d'entre-elles sont identiques à celles d'il y a un siècle et que, par ailleurs, les arguments et les méthodes utilisés par les journalistes, soucieux de neutralité, le sont également.

Dans les articles de presse belge recueillis concernant les catholiques pour la période 2016-2017, de nombreux thèmes émergent, tant sur le plan politique, que sur le plan des mœurs : financements des cultes, débats autour du cours de religion, naissance du cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC), neutralité à l'université, représentation des religions en politique, débat autour de l'introduction du concept de laïcité dans la Constitution belge, la culture chrétienne comme rempart contre l'islam, utilisation des nouveaux médias, événements culturels liés à la religion catholique, vie du clergé, abus sexuels au sein de l'Église, interruption volontaire de grossesse (IVG), gestation pour autrui (GPA), euthanasie, divorce, homosexualité ou miracles et superstitions sont tous des thèmes récurrents.

En fait, de manière générale, les avis de l'Église catholique de Belgique sont relativement bien transmis au public via la presse, et sur un ton plutôt positif. Cela n'éveille pas énormément de critiques, le fait religieux semble banalisé et il est devenu normal d'entendre les avis de représentants religieux à propos de thématiques qui sont pourtant en dehors du champ spirituel. Il est amusant de noter ici la différence de traitement et de ton utilisé pour parler du catholicisme ou de l'islam, lorsqu'il s'agit d'aborder les différentes thématiques liées à la gestion des cultes en Belgique. Nous ne détaillerons pas chacune de ces thématiques aujourd'hui et ne citerons que quelques exemples, en espérant ainsi répondre à notre question de départ, à savoir si l'opposition cléricisme/ anticléricisme a encore un sens aujourd'hui.

La question de l'IVG, partiellement dépenalisée en Belgique depuis 1990, est récurrente dans les médias, surtout depuis les propos anti-avortement tenus par le professeur Stéphane Mercier à l'Université catholique de Louvain (UCL) en mars de cette année. En bref, ce professeur aurait fait une démonstration pour le « droit à la vie » dans un cours de philosophie, ce qui a entraîné une procédure disciplinaire à son encontre, qui a résulté en sa suspension. La presse a beaucoup parlé de cette histoire, que ce soit la presse écrite ou télévisée. *La Libre Belgique* a, par exemple, mené plusieurs entretiens pour présenter la problématique, interrogeant des membres du personnel académique de l'UCL ou encore Stéphane Mercier lui-même. Cependant dans ce cas-ci on peut noter une différence de traitement entre *La Libre Belgique*, journal anciennement de tendance catholique, et *Le Soir*, historiquement de tendance libérale, dans la formulation de leurs titres. On aura du côté de *La Libre Belgique* des titres plus neutres, tel que « Fallait-il suspendre les cours du Professeur Mercier à l'UCL ? », alors qu'au *Soir* on retrouve par exemple « Plaidoyer anti-avortement : Stéphane Mercier sanctionné par l'UCL »<sup>9</sup>, titre plus évocateur. Dans la foulée, les évêques de Belgique se sont eux aussi exprimés sur la question de l'IVG, mais de façon très neutre et en insistant sur la différence entre l'acte et la personne, tout en affirmant leur confiance envers la procédure menée par l'UCL<sup>10</sup>. Le cas de Stéphane Mercier n'a pas été aidé par sa participation le 26 mars 2017, à une Marche pour la Vie à Bruxelles ; notons ici également qu'une seconde marche fut organisée le mois suivant, aussi à Bruxelles<sup>11</sup>. De manière générale, cette affaire aura donné lieu à des prises de positions intéressantes, faisant montre de l'utilité de continuer à discuter de la question de l'accès à l'IVG. La même chose peut être dite du débat à propos de la gestation pour



autrui, ou de l'euthanasie, autorisée en Belgique depuis 2002, et récemment élargie aux mineurs d'âge en 2014, qui sont deux questions sur lesquelles l'Église belge donne aussi son avis<sup>12</sup>.

Un autre sujet qui revient fréquemment dans les médias belges est le nouveau cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC), surtout depuis son

introduction en Communauté francophone de Belgique lors de la rentrée scolaire de 2016, mais aussi les années précédentes durant les discussions sur le projet. Pour rappel, l'enseignement belge est divisé en plusieurs réseaux, en amont entre les trois communautés linguistiques, puis ensuite entre l'enseignement officiel (qui regroupe la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'officiel subventionné), et l'enseignement libre, à savoir le libre subventionné confessionnel et nonconfessionnel. Il existe parallèlement à cela un réseau privé. Ces divisions de l'enseignement en Belgique sont le résultat des deux guerres scolaires, fin 19<sup>e</sup> et mi-20<sup>e</sup>, (1879/1884 et 1950/1959) et du pacte scolaire de 1959 qui en résulte, qui calme l'opposition catholique-laïque. Le nouveau cours d'EPC mis en place depuis deux ans seulement a pour but d'offrir une alternative aux cours de religion et de morale laïque et n'est actuellement pas dispensé dans l'enseignement libre subventionné confessionnel. Il a été sous le feu des critiques tant par les enseignants que les représentants catholiques, car sa récente application pose divers problèmes, à savoir la différence de traitement entre les différents réseaux d'enseignement, les débats autour du contenu du cours en question et les problèmes organisationnels au niveau des horaires de dispense du cours. On retrouve dans la presse de nombreux détails, notamment les pourcentages d'élèves fréquentant ces cours, ou souhaitant en être dispensé, le nombre d'élève continuant à fréquenter le cours de religion, la façon dont les parents ont été informés, ou non, des implications de l'introduction de ce nouveau cours, etc. Nous ne nous pencherons pas sur ce cas complexe dans le cadre de cette intervention mais nous souhaitons attirer votre attention sur ce débat concernant l'enseignement de la religion et de la philosophie à l'école, déjà présent au 19<sup>e</sup> siècle, et toujours d'actualité aujourd'hui<sup>13</sup>.

De manière générale on voit en Belgique un retour des débats philosophico-religieux dans l'espace public, ce qui s'observe notamment avec le regain des discussions sur l'introduction de la laïcité dans la Constitution belge<sup>14</sup>. À voir les publications de l'année écoulée, ce débat se distille de différentes façons dans la presse, on retrouve à ce sujet autant des avis du clergé ou des représentants des autres cultes reconnus en Belgique (orthodoxe, israélite, anglican, protestant, islamique, laïcité organisée) que des entretiens sur les différentes implications culturelles des religions. Les attentats de mars 2016 à Bruxelles ont, par exemple, participé à la stigmatisation de l'islam dans les débats publics, notamment par des représentants de la NieuwVlaams Alliantie (NVA), parti nationaliste flamand. Ce fait peut être observé dans la polémique récente concernant le durcissement des critères pour la reconnaissance des lieux de cultes islamiques, impliquant la ministre flamande des Affaires intérieures, Liesbeth Homans

(N-VA), qui a décidé de retirer son permis à une des plus grandes mosquées de Flandre en juillet de cette année (mosquée Fatih à Beringen). D'un autre côté on recense de nombreuses publications sur un ton moins critique concernant des rénovations d'églises ou des requalifications de lieux de cultes en espaces culturels<sup>15</sup>.

Ce retour du religieux dans l'espace et le débat public – pour autant qu'il en fût sorti – est clairement encore d'actualité chez les catholiques, et les jeunes font partie des acteurs de ce phénomène<sup>16</sup>. Les jeunes catholiques belges sont impliqués dans de nombreuses manifestations culturelles, comme par exemple le festival SoulQuest – recherche de l'âme – pour les jeunes de seize à trente ans, qui a lieu chaque année en Wallonie et qui invite les jeunes à faire le point sur leur vie et leur foi dans un esprit festif incluant concerts et enseignements<sup>17</sup>. Un autre exemple est le festival Choose



Life – choisir la vie –, qui a eu lieu cette année en avril, destiné aux jeunes de douze à dixsept ans, et qui, malgré son nom, n'a rien d'un événement pro-choix, et adopte des objectifs similaires que le festival SoulQuest, c'est-à-dire faire l'expérience de sa chrétienté autrement<sup>18</sup>. Notons tout de même que ces deux événements ne sont relayés que par la presse ou le réseau catholique d'information (sites catholiques, diocèses, paroisses, associations de jeunes catholiques) et ne reçoivent donc aucune visibilité dans les grands médias belges. Les deux événements possèdent tous deux des sites web simples et efficaces et sont évidemment présents sur les réseaux sociaux, montrant l'intérêt de l'Église catholique envers la jeunesse. Ceci nous semble être un exemple intéressant d'une nouvelle forme de propagande interne à la communauté catholique, qui a su s'adapter aux nouvelles méthodes de communication.

Tant au 19<sup>e</sup> qu'aujourd'hui, on retrouve des exemples intéressants dans le domaine de la réfutation de superstitions ou de récits de miracles. Au 19<sup>e</sup> la méthode consistait surtout en une argumentation sur le terrain de l'histoire ou de la science en espérant que l'Église soit forcée d'admettre ses erreurs. Un exemple est le cas du « miracle » de la cathédrale des Saints Michel et Gudule, selon lequel en 1370, des juifs de Bruxelles y auraient volé des hosties, puis les auraient transpercées avec des poignards, ce qui aurait provoqué le saignement des hosties. Une dizaine de personnes de confession juive furent brûlées pour ce motif, et l'Église catholique belge continua à commémorer cet événement et admis son erreur seulement dans les années soixante. Fin 19<sup>e</sup> les anticléricaux militaient, au travers du récit historique, pour l'arrêt de cette commémoration. Aujourd'hui on trouve des récits de miracles similaires, quoiqu'avec des implications différentes, et ce sont les mêmes méthodes qu'il y a un siècle – dans ce cas-ci une contre-explication scientifique – qu'on utilise pour les réfuter<sup>19</sup>. À titre d'exemple, en juillet 2016 à Alost, un prêtre affirme qu'une hostie de deux cents ans, qui est en sa possession depuis alors neuf mois, la même durée que le temps qu'a mis Marie pour mettre Jésus au monde, s'est soudainement mise à saigner<sup>20</sup>. Il s'agit en fait

d'une réaction chimique à un changement de température, et le « miracle » n'est pas reconnu par l'Église de Belgique.

Nous voyons bien au travers ce rapide survol des débats récents en Belgique, et ces quelques exemples, que malgré qu'il y ait des similarités avec les thèmes et méthodes de la fin du 19<sup>e</sup>, le cléricalisme et l'anticléricalisme tels que nous les avons définis ne sont plus présents de la même façon. Les deux termes sont complètement absents dans la grande presse aujourd'hui. Cela se note aussi par l'absence d'une critique systématique ou de contres publications en réaction à la diffusion des avis du clergé ou de la communauté catholique belge, qui serait diffusée dans les grands médias. Le cléricalisme, entendu comme une volonté du clergé catholique d'avoir un impact sur la vie politique de son pays, semble avoir pris d'autres formes. Les méthodes d'action sont pacifiques et orientées vers un dialogue plutôt qu'une opposition frontale, dans la plupart des cas.



Quelle est alors la validité ou l'utilité du terme « cléricalisme » ou « anticléricalisme » ? Il nous semble difficile d'envisager une place pour ces deux termes aujourd'hui dans une société où les conceptions idéologiques du 19<sup>e</sup> siècle n'ont plus les mêmes définitions et ne sont utilisés que par un public d'initiés. Cependant, il nous semble qu'au vu de la continue volonté de l'Église de mélanger les deux champs – spirituel et temporel – une revalorisation de l'utilisation du terme pourrait peut-être, par son évocation historique, permettre de nouvelles sensibilisations au débat sur la laïcité.

Images :

- Congrès AILP Paris, 23 septembre 2017.
- RAHLENBECK, G., « Les cinq doigts de la main libérale », *Bibliothèque de propagande libérale*, Bruxelles, Éditions de la Ligue nationale de propagande libérale, s.d. [c. 1900], p. 13.
- La Rédaction, E. BL., « Stéphane Mercier sera la guest star de la « Marche pour la vie » de ce dimanche », *Lesoir.be*, 23 mars 2017, [En ligne].  
<http://plus.lesoir.be/87184/article/2017-03-23/stephane-mercier-sera-la-guest-star-de-la-marche-pour-la-vie-de-ce-dimanche>
- Site officiel du Festival SoulQuest :  
<http://www.soulquest.be/documents/flyers/flyer2017.jpg>
- VANHECKE, N., « Aalst in de ban van bloedende hostie: mirakel of een schimmel? », *Het Nieuwsblad*, 24 août 2016, [En ligne].  
[http://www.nieuwsblad.be/cnt/dmf20160824\\_02437216](http://www.nieuwsblad.be/cnt/dmf20160824_02437216)

- 1 Dépouillements de la revue de presse de l'Observatoire des Religions et de la Laïcité (O-RE-LA) pour la période janvier 2016 – septembre 2017. Site internet : <http://www.o-re-la.org/index.php>.
- 2 PLARD, H., « Anticlérical, anticléricalisme : évolution de ces termes », dans MARX, J. (dir.), *Aspects de l'anticléricalisme du moyen âge à nos jours*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1988, (Problèmes d'histoire du christianisme 18), pp. 17-19 ; RÉMOND, R., *L'anticléricalisme en France : de 1815 à nos jours*, Paris, Fayard, 1999, pp. 9-10.
- 3 RÉMOND, R., *Religion et société en Europe : la sécularisation au XIXe et XXe siècles, 1789-2000*, Paris, Seuil, 2001, pp. 90-94, pp. 12-16. À propos du sentiment anticlérical voir RÉMOND, R., *L'anticléricalisme en France, op. cit.*, pp. 8-11.
- 4 BARTIER, J., « La franc-maçonnerie et les associations laïques en Belgique », dans HASQUIN, H. (dir.), *Histoire de la laïcité principalement en Belgique et en France*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1979, (Laïcité), pp. 185-186 et pp. 188-189.
- 5 À propos d'une définition du terme « anticléricalisme », voir : DEFOSSE, P., « Anticléricalisme », dans DEFOSSE, P., *Dictionnaire historique de la laïcité en Belgique*, Bruxelles, Fondation Rationaliste, Éditions Luc Pire, 2005, pp. 22-23 ; PLARD, H., « Anticlérical, anticléricalisme : évolution de ces termes », dans MARX, J. (dir.), *Aspects de l'anticléricalisme du moyen âge à nos jours*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1988, (Problèmes d'histoire du christianisme 18), pp. 17-19 ; RÉMOND, R., *L'anticléricalisme en France : de 1815 à nos jours*, Paris, Fayard, 1999, pp. 9-10, 14-15.
- 6 Voir l'article PUISSANT, J., « Démocratie, socialisme, anticléricalisme et inversement », dans MARX, J. (dir.), *Aspects de l'anticléricalisme du moyen âge à nos jours*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1988, (Problèmes d'histoire du christianisme 18), pp. 135-147.
- 7 DEFOSSE, P., « Centre d'action laïque », dans DEFOSSE, P. (dir), *Dictionnaire historique, op. cit.*, pp. 50-54.
- 8 Voir les statuts sur leur site internet : ABA, « Nos statuts », *Les Athées de Belgique*, 15 juin 2012 [En ligne].
- 9 ERPICUM, B., BOUTTE, Th. (propos recueillis par), « Fallait-il suspendre les cours du Professeur Mercier à l'UCL ? », *LaLibre.be*, 28 mars 2017 [En ligne] ; T. Bo., M. Bs. (avec C. Le) (propos recueillis par), « Taxé aussi d'homophobie, Stéphane Mercier, le prof suspendu par l'UCL, se défend », *LaLibre.be*, 29 mars 2017 [En ligne] ; C. BQ., « Plaidoyer anti-avortement : Stéphane Mercier sanctionné par l'UCL », *LeSoir.be*, 31 mars 2017 [En ligne].
- 10 CV, « Belgique : les évêques rappellent leur opposition à l'IVG », *CathoBel*, 28 mars 2017, [En ligne] ; RTBF, « Jean-Pierre Delville, évêque de Liège : "Nous trouvons important que l'avortement reste un délit" », *Rtbf.be*, 9 avril 2017, [En ligne] ; La Rédaction, « Avortement : Monseigneur Delville juge caricaturale la position de Stéphane Mercier », *LaLibre.be*, 9 avril 2017, [En ligne].
- 11 La Rédaction, E. BL., « Stéphane Mercier sera la guest star de la « Marche pour la vie » de ce dimanche », *LeSoir.be*, 23 mars 2017, [En ligne]. La Rédaction, E. BL., « Stéphane Mercier à la « Marche pour la vie » : « Je suis ici comme croyant » », *LeSoir.be*, 26 mars 2017, [En ligne] ; RTBF, « "March4Life" à Bruxelles : quelques centaines de personnes contre l'avortement », *Rtbf.be*, 17 avril 2016, [En ligne].
- 12 LAPORTE, Ch., « Nouvelle mobilisation contre la gestation pour autrui », *LaLibre.be*, 21 septembre 2016, [En ligne] ; DURRÉ, J.-J., « Euthanasie d'un mineur pour la première fois depuis 2014 », *CathoBel*, 19 septembre 2016, [En ligne] ; DURRÉ, J.-J., « Déclaration des évêques de Belgique sur l'euthanasie et la souffrance psychique », *CathoBel*, 22 mai 2017, [En ligne] ; Belga, « L'euthanasie n'est plus un tabou pour les Frères de la Charité en Belgique », *LaLibre.be*, 24 avril 2017, [En ligne].
- 13 CRIVELLARO, R., « Tout sur les futurs cours de philosophie et de citoyenneté », *Rtbf.be*, 23 juin 2016, [En ligne] ; L. V., « La lettre aux parents qui les invite à délaissier la religion à l'école », *LaLibre.be*, 5 septembre 2016, [En ligne] ; Bouillon, P., « 6% des élèves seulement veulent suivre le nouveau cours de citoyenneté », *LeSoir.be*, 20 octobre 2016, [En ligne] ; BDO, « Le cours de philosophie et de citoyenneté fera dialoguer Platon et les réseaux sociaux », *LaLibre.be*, 9 novembre 2016, [En ligne] ; Bouillon, P., « L'école catholique attaque le décret du cours de philosophie et citoyenneté », *LeSoir.be*, 6 décembre 2016, [En ligne] ; GRANIER, P., « Cours de citoyenneté : la réplique du SeGEC au CAL », *CathoBel*, 15 juin 2017, [En ligne] ; BURGRAFF, E., DI PRIMA, C., « Chaos pour la rentrée du cours de citoyenneté », *LeSoir.be*, 29 août 2017, [En ligne]. Pour plus d'informations sur le cours d'EPC, voir la page dédiée sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles : <http://www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=4033>
- 14 Voir à ce sujet notamment : HASQUIN, H., *Inscrire la laïcité dans la Constitution belge ?*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2016 ; SCHREIBER, J.-Ph., *La Belgique, État laïque... ou presque*, Bruxelles, Espace de Libertés, 2014.
- 15 À titre d'exemples, voir les articles suivants : LAPORTE, Ch., « "Séparer Eglise et Etat ? Oui, mais nous devons aussi nous faire entendre" », *LaLibre.be*, 17 novembre 2016, [En ligne] ; D'OTREPPE, B., « L'identité catholique est-elle menacée ? », *LaLibre.be*, 12 janvier 2017, [En ligne] ; Contribution externe, « "Mon Dieu, que c'est dur d'être catholique aujourd'hui" », *LaLibre.be*, 29 juillet 2016, [En ligne] ; Belga, « Liesbeth Homans (N-VA) veut durcir les critères de reconnaissance des mosquées en Flandre », *Rtbf.be*, 12 février 2017, [En ligne] ; Rédaction et Belga, « Liesbeth Homans dans une sombre histoire de permis de mosquée, alors que la Wallonie va légiférer », *LaLibre.be*, 11 avril 2017, [En ligne] ; Belga, « Liesbeth Homans (N-VA) retire la reconnaissance de la mosquée turque de Beringen », *Rtbf.be*, 3 juillet 2017, [En ligne].
- 16 LAPORTE, C., « Les jeunes chrétiens veulent inviter le Pape en Belgique », *LaLibre.be*, 19 juin 2016 [En ligne].
- 17 GRANIER, P., « Dieu nous invite au 'Like, live, love'... », *CathoBel*, 25 octobre 2016, [En ligne] ; Site officiel du Festival SoulQuest : <http://www.soulquest.be>.

18 VAN LIER, M., « Choose Life – Le festival des 12-17 », *CathoBel*, 5 décembre 2016 [En ligne] ; Site officiel du Festival Choose Life : <http://festivalchooselife.be>.

19 Voir l'affaire de la Vierge fluorescente de Jalhay. LABAR, P., « Illumination de la Vierge à Jalhay : « C'est un phénomène physique naturel » », *LeSoir.be*, 25 mars 2014, [En ligne].

20 VANHECKE, N., « Aalst in de ban van bloedende hostie: mirakel of een schimmel? », *Het Nieuwsblad*, 24 août 2016, [En ligne].